

1

( N<sup>o</sup> 85. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1845.

---

### CRÉDIT PROVISOIRE DE 1,000,000 DE FRANCS,

*A valoir sur le Budget des dépenses du Département de la Justice pour l'exercice 1846 (1).*

---

#### RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. SAVART.

---

MESSIEURS,

Dans la prévision que le Budget du Département de la Justice ne pourra être arrêté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1846, M. le Ministre des Finances demande un crédit provisoire d'un million. Il se fonde principalement sur les dépenses relatives à la garde et à l'entretien des détenus, et à l'administration de la police générale.

La section centrale, à laquelle vous avez renvoyé cette demande, est unanimement d'avis qu'il y a lieu d'adopter le projet de loi; le crédit sera d'ailleurs imputé sur les dépenses de l'exercice 1846.

*Le Rapporteur,*

**SAVART.**

*Le Président,*

**V<sup>to</sup> VILAIN XIII.**

---

(1) Projet de loi, n<sup>o</sup> 83.

(2) La commission était composée de MM. VILAIN XIII, *président*, VAN DEN EYNDE, JONET, DE VILLEGAS, DE LEHAYE, SAVART et LANGE.